

## Quelles sont les conditions générales d'accès au système de bourse ?

Les bourses sont accordées **sous conditions de ressources** et en fonction de la **situation patrimoniale** du demandeur.

### Principales conditions nécessaires au dépôt d'un dossier de bourse scolaire :

- L'élève doit être de **nationalité française**.
- Le demandeur et l'enfant doivent être **inscrits au registre mondial** des Français établis hors de France auprès du Consulat. (Vérifiez que votre inscription au registre et celle de vos enfants sont en cours de validité).
- L'enfant doit résider avec au moins un de ses parents en Espagne (dans la circonscription de Barcelone).
- L'enfant doit au minimum être **âgé de 3 ans** au 31 décembre 2022.  
L'enfant doit être scolarisé dans un **établissement homologué** par le ministère français de l'Éducation nationale

## Comment déposer une demande de bourse ? Où et quand ?

### 1°) S'informer

- Consulter le site de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger : [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr) et télécharger, ci-dessous ou, depuis le site du Consulat général de France à Barcelone, la [brochure d'information de l'AEFE](#).
- Consulter le site du Consulat général de France à Barcelone, [onglet Affaires Sociales](#), où vous trouverez toute l'information concernant les bourses scolaires ainsi que les dates des réunions d'information.

### 2°) Constituer le dossier de demande

- Les demandeurs, parent(s) ou tuteur(s), impriment le [formulaire de demande de bourse](#), remplissent toutes les rubriques avec précision et le signent. Vous trouverez également un diaporama vous expliquant comment bien remplir ledit formulaire.
- Ils rassemblent [l'ensemble des pièces justificatives](#) en font des copies et les classent dans l'ordre de la liste. Il est conseillé d'en garder une copie complète, de façon à alléger le travail de constitution du dossier les années suivantes.

### 3°) Déposer le dossier : formulaire + pièces justificatives

Les dossiers (formulaire + pièces justificatives dans l'ordre de la [liste](#)) doivent être envoyés par courrier postal avec accusé de réception ou déposés au Consulat général de France à **Barcelone**.